

**R
A
P
P
O
R
T**

**économique et social
annuel
2003**

I	L'emploi intérimaire s'est contracté de 2,7% en 2003	4
	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'évolution de l'emploi intérimaire est soumise aux fluctuations du PIB p. 5 ■ L'emploi intérimaire s'est contracté de 2,7% en 2003 p. 6 ■ Le chiffre d'affaires du travail temporaire atteint en 2003 17,7 milliards d'euros p. 7 ■ L'évolution du chiffre d'affaires s'est légèrement redressée au second semestre 2003 sans pour autant marquer un retournement de tendance p. 8 	
II	Les entreprises de travail temporaire sont au cœur du marché de l'emploi	9
	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'emploi intérimaire constitue une composante majeure de la population active p. 10 ■ Le travail temporaire représente en moyenne 3,2% des emplois salariés du secteur marchand en 2003 p. 11 ■ En 2003, l'intérim dans le secteur du BTP a renoué avec la croissance p. 12 ■ En dépit d'un repli moyen de près de 3%, les effectifs intérimaires progressent dans certains segments d'activité p. 13 ■ L'évolution de l'emploi intérimaire diverge fortement suivant les zones géographiques p. 14 ■ La répartition de l'emploi intérimaire en équivalent emplois temps plein par région en 2003 p. 15 ■ Les 19 000 salariés permanents répartis dans 6 000 agences de travail temporaire agissent comme de véritables opérateurs locaux sur le marché de l'emploi p. 16 	
III	Les profils des salariés intérimaires	17
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le profil type de l'intérimaire : un homme de moins de 30 ans p. 18 ■ L'élévation du niveau moyen de qualification des intérimaires se poursuit p. 19 ■ Le nombre de cadres dans l'intérim est en croissance constante depuis 1997 p. 20 ■ Les intérimaires des catégories cadres, professions intermédiaires et employés sont majoritaires dans le secteur tertiaire, les ouvriers sont prépondérants dans l'industrie p. 21 	
IV	L'intérim et l'accès à l'emploi	22
	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'intérim constitue un « plus » dans une carrière p. 23 ■ L'intérim constitue un relais de croissance qui favorise l'emploi au-delà de la sphère temporaire p. 24 ■ 200 000 intérimaires environ ont bénéficié d'une action de formation en 2003 p. 25 ■ L'intérim, un tremplin vers l'emploi pour les jeunes p. 26 ■ La pratique de l'intérim se développe chez les seniors p. 27 	
V	Le cadre juridique et social du travail temporaire en France	28
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le cadre juridique du travail temporaire p. 29 ■ Les évolutions récentes du cadre conventionnel du travail temporaire p. 30 ■ Les services et prestations aux intérimaires dans le cadre du Fastt p. 31 	
VI	L'intérim en Europe et dans le Monde	32
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un marché mondial de 150 milliards d'euros en 2003 p. 33 ■ Le travail temporaire en Europe p. 34 ■ Les conditions d'exercice du travail temporaire selon les pays en Europe p. 35 ■ Les relations contractuelles dans le travail temporaire selon les pays en Europe p. 36 	

La croissance économique de 0,5% enregistrée en 2003 a été insuffisante pour stimuler l'intérim : pour la troisième année consécutive, l'emploi intérimaire est, avec -2,7%, orienté à la baisse. L'effectif intérimaire représente cette année 554 878 équivalents emplois temps plein. En dépit d'un environnement économique morose, l'intérim qui totalise 3,2% des effectifs salariés du secteur marchand, reste une solution indispensable pour les entreprises utilisatrices.

Les entreprises de travail temporaire ont réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 17,7 milliards d'euros en baisse de 0,7%. Le chiffre d'affaires s'est légèrement redressé au cours du second semestre, cette évolution est attribuable en premier lieu à la hausse du SMIC intervenue en Juillet 2003.

Le nombre d'implantations s'est accru de 4% entre décembre 2002 et décembre 2003, il atteint désormais 6 034 agences. Cette densification traduit un souci de proximité sur les bassins d'emploi : une présence locale développée s'avère être un atout pour gagner en réactivité et être en mesure de transformer en emploi toute opportunité de travail, même de courte durée.

L'intérim constitue en 2003 un tremplin vers le monde de l'entreprise pour près de 200 000 jeunes en équivalent emplois temps plein. Il permet également à plus de 33 000 seniors en équivalent emplois temps plein de rester dans le monde du travail.

Les tendances enregistrées ont varié fortement suivant les zones géographiques et les secteurs d'activité. Concernant les régions, le « Grand Sud » a connu un accroissement des effectifs intérimaires. Au contraire l'Est, le Centre et le Centre-Est sont caractérisés par un recul marqué. C'est toutefois en Ile-de-France que la réduction de l'emploi intérimaire est la plus préoccupante.

Si l'année 2002 fut caractérisée par un repli de l'intérim dans le secteur industriel, l'année 2003 est marquée par une baisse dans le secteur tertiaire. La dynamique de tertiarisation de l'emploi intérimaire a donc enregistré en 2003 une pause.

La montée en puissance de l'intérim-cadres s'est poursuivie, avec +4,2%, cette catégorie professionnelle constitue la seule dans l'intérim dont l'effectif ait augmenté en 2003.

La formation professionnelle reste cette année une priorité pour les entreprises de travail temporaire, qui y ont, au-delà de leurs obligations légales, investi 250 millions d'euros au cours de l'exercice.

En France, la réglementation et les négociations conduites par les partenaires sociaux de la branche permettent aux salariés intérimaires de bénéficier de droits au moins équivalents à ceux dont disposent les salariés en CDI (formation professionnelle, prévoyance, retraite complémentaire, couverture sociale,...). De plus, de nouveaux accords ont été négociés, dans la branche du travail temporaire, afin d'améliorer la sécurité, la protection sociale et la formation professionnelle des salariés intérimaires.

NB :

L'emploi intérimaire est exprimé dans le présent rapport en équivalent emplois temps plein (ETP) selon la définition des équivalents emplois temps plein de la-DARES. Les équivalents emplois temps plein sont calculés en fonction du nombre de jours travaillés (et non en fonction des heures travaillées).

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

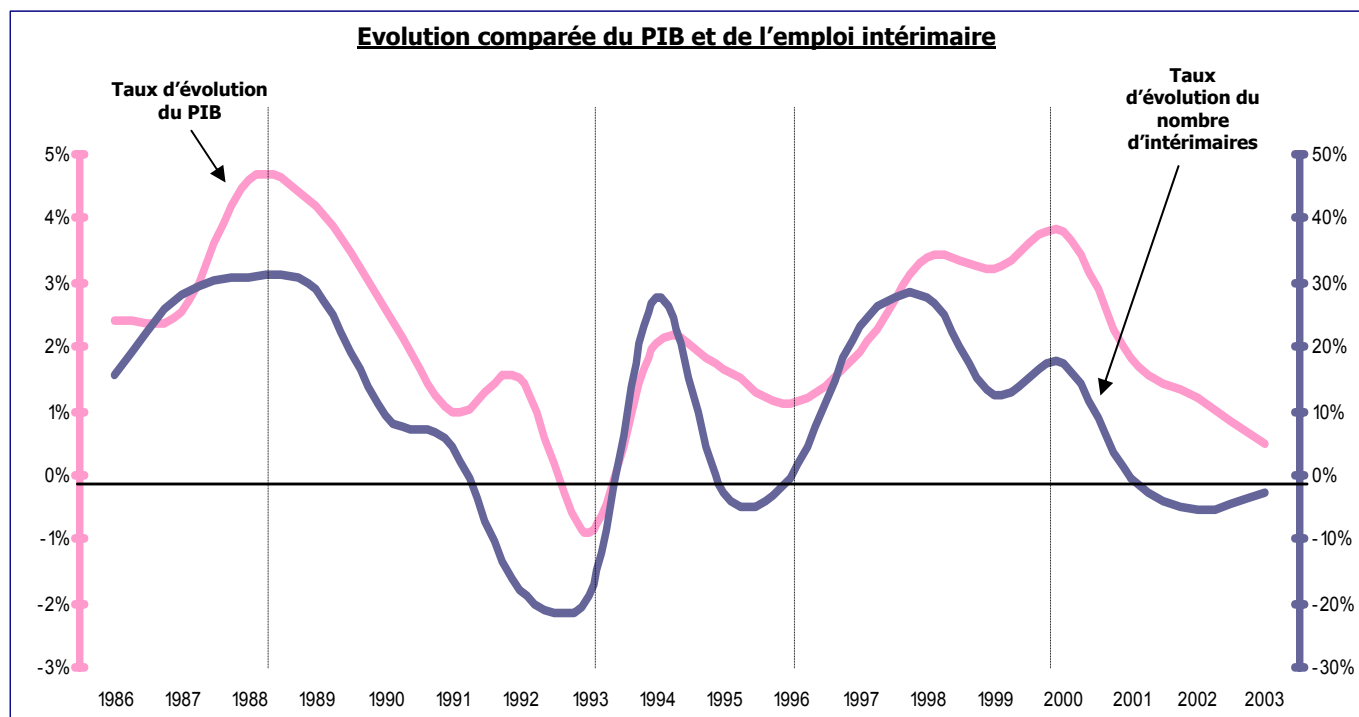
I – L'emploi intérimaire s'est contracté de 2,7% en 2003

L'évolution de l'emploi intérimaire est soumise aux fluctuations du PIB

Le travail temporaire accompagne, voire anticipe, les mouvements conjoncturels

Sur la période 1988-2002, on peut constater 4 cycles majeurs :

- ⇒ Entre 1988 et 1993 : la croissance s'essouffle pour devenir négative en 1993. L'intérim adopte une trajectoire semblable, toutefois, une décroissance du nombre d'intérimaires en ETP intervient dès 1992 lorsque le niveau de croissance du PIB est limité à 1,5%.
- ⇒ Entre 1994 et 1996 : un redressement de 3 points de PIB survient en 1994, et de manière concomitante, l'emploi intérimaire progresse fortement. Les deux années suivantes, la croissance du PIB ralentit aux alentours de 1,5%, niveau d'activité insuffisant pour se traduire par une augmentation du nombre d'intérimaires en ETP.
- ⇒ Entre 1997 et 2000 : la croissance de l'emploi intérimaire s'accélère, en parallèle, le niveau d'activité progresse rapidement.
- ⇒ Depuis 2001 : la croissance du PIB s'essouffle. Sur cette période, l'intérim diminue en moyenne de 3% chaque année.



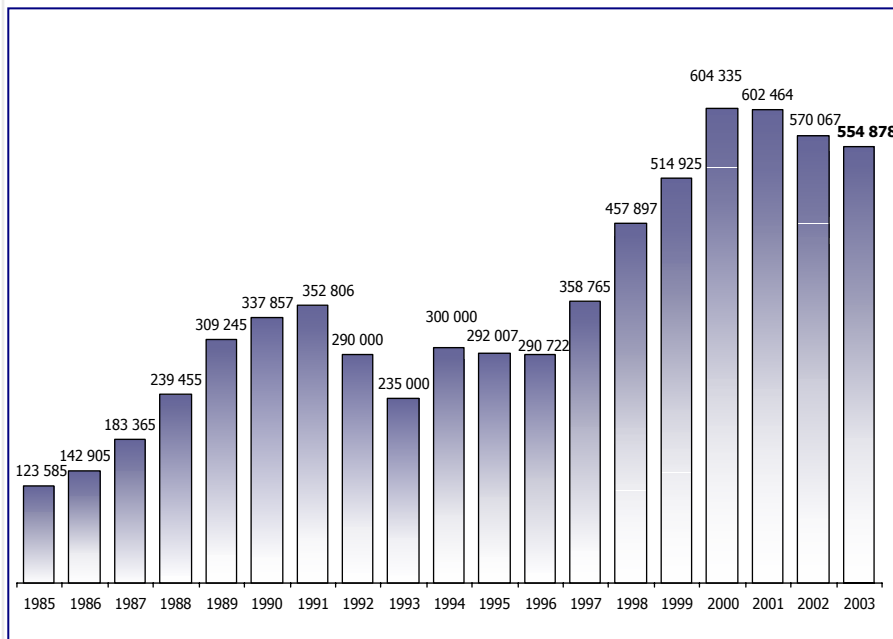
L'emploi intérimaire s'est contracté de 2,7% en 2003

Le nombre de salariés intérimaires en 2003, selon la définition de la DARES des équivalents emplois temps plein*, atteint 554 878, soit 2% de la population active et 3,2% des salariés du secteur marchand.

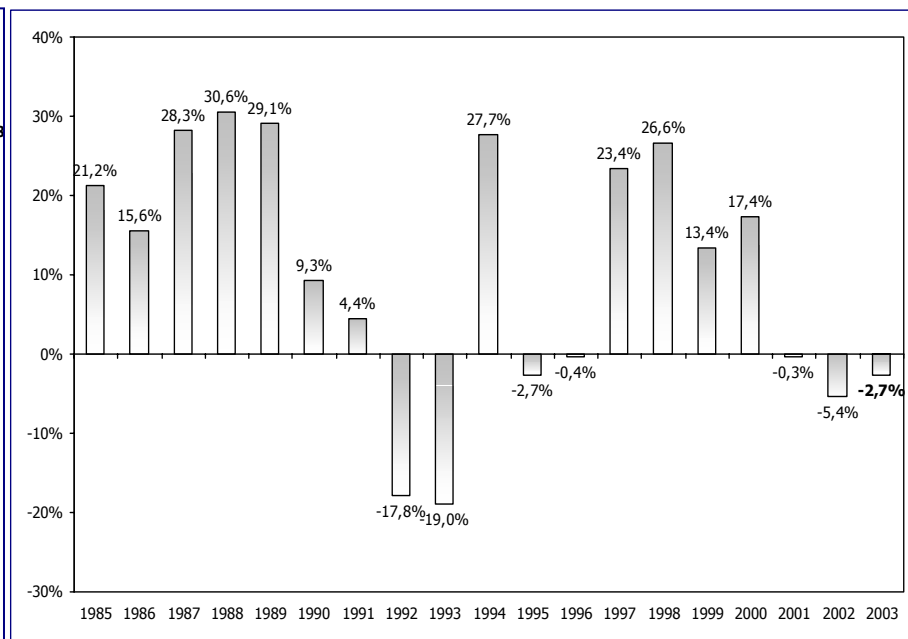
En 2003 et pour la troisième année consécutive, le travail temporaire a été pénalisé par le niveau général de l'activité. L'augmentation du PIB s'est limitée à 0,5% soit la plus mauvaise performance enregistrée par l'économie française depuis 1993. L'emploi intérimaire s'est en conséquence contracté de 2,7%.

En dépit d'un environnement économique peu porteur, l'intérim apparaît désormais comme une solution indispensable pour les entreprises utilisatrices : le nombre de salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein a doublé au cours des dix dernières années.

Evolution annuelle de l'emploi intérimaire en volume



Taux d'évolution annuelle de l'emploi intérimaire (%)



NB : Il y a eu deux ruptures de séries depuis 1990 :

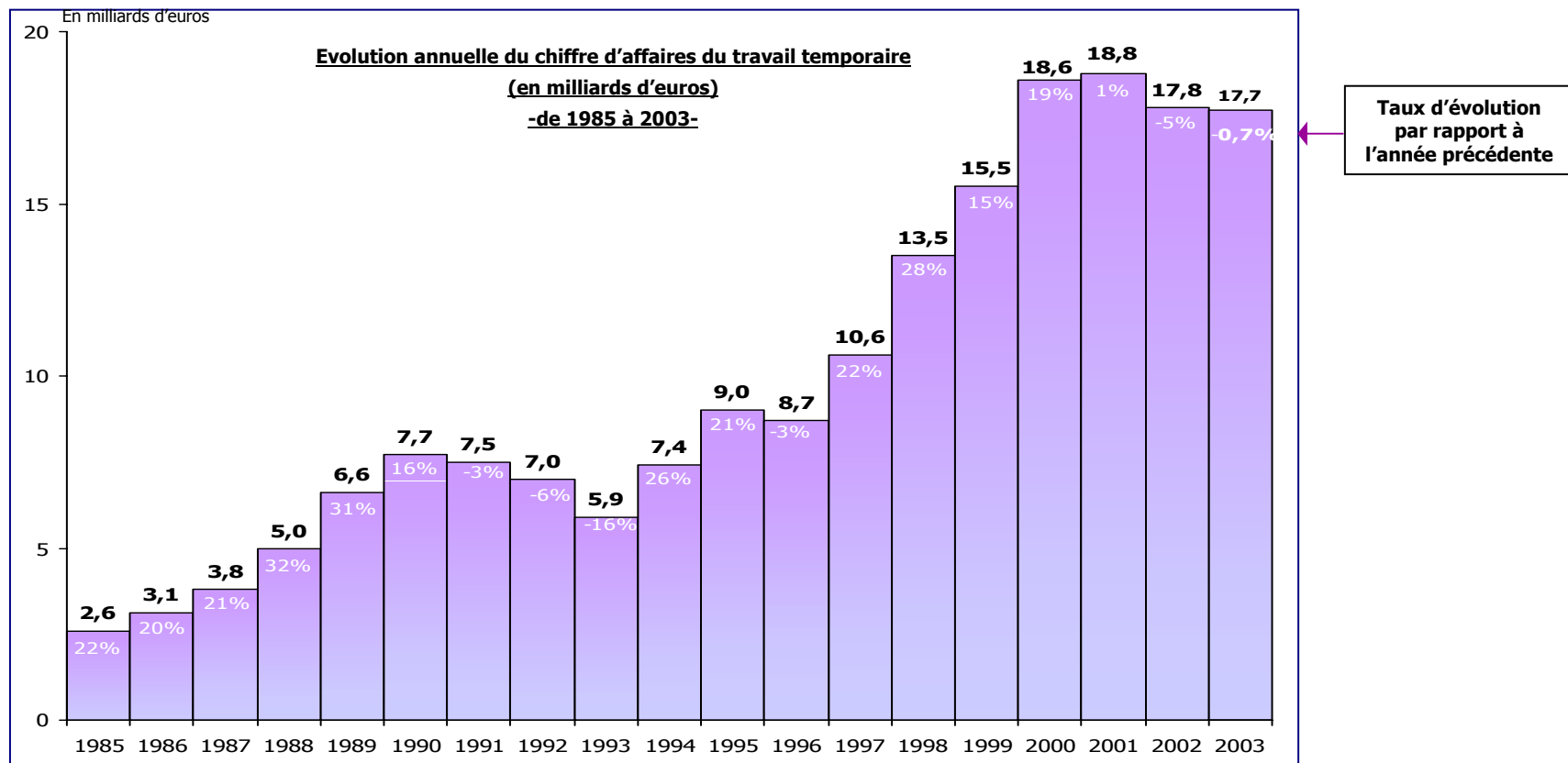
- à partir de janvier 1992 : modification dans la définition d'une mission d'intérim (les renouvellements de contrats ne sont plus comptabilisés).
- à partir de janvier 1995 : les Relevés Mensuels de Contrats sont transmis directement à l'UNEDIC et non au ministère du Travail.

(*) Les équivalents emplois temps plein sont calculés par la DARES en fonction du nombre de jours travaillés (et non en fonction des heures travaillées).

Le chiffre d'affaires du travail temporaire atteint en 2003 17,7 milliards d'euros

Le réseau des 6 000 agences de travail temporaire a généré en 2003 un chiffre d'affaires global de 17,7 milliards d'euros.

Les salaires et les charges sociales versés par les entreprises de travail temporaire comptent à eux seuls pour 87% du chiffre d'affaires. La valeur ajoutée de la branche atteint 95% du chiffre d'affaires.

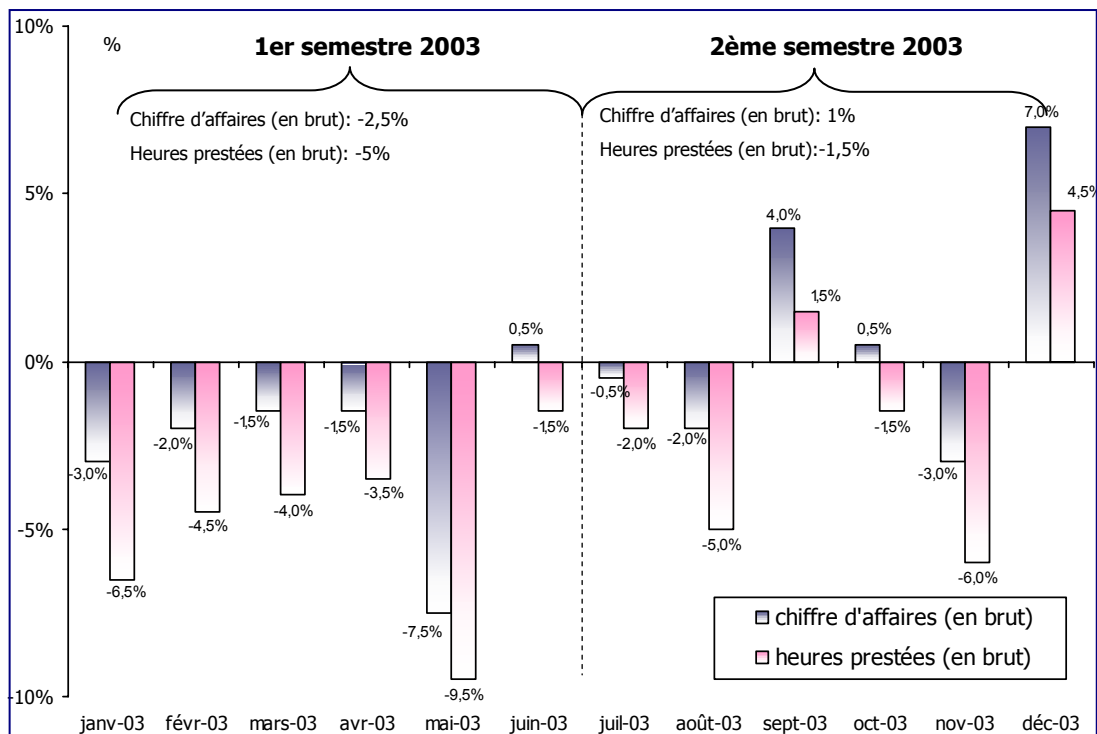


L'évolution du chiffre d'affaires s'est légèrement redressée au second semestre 2003 sans pour autant marquer un retournement de tendance

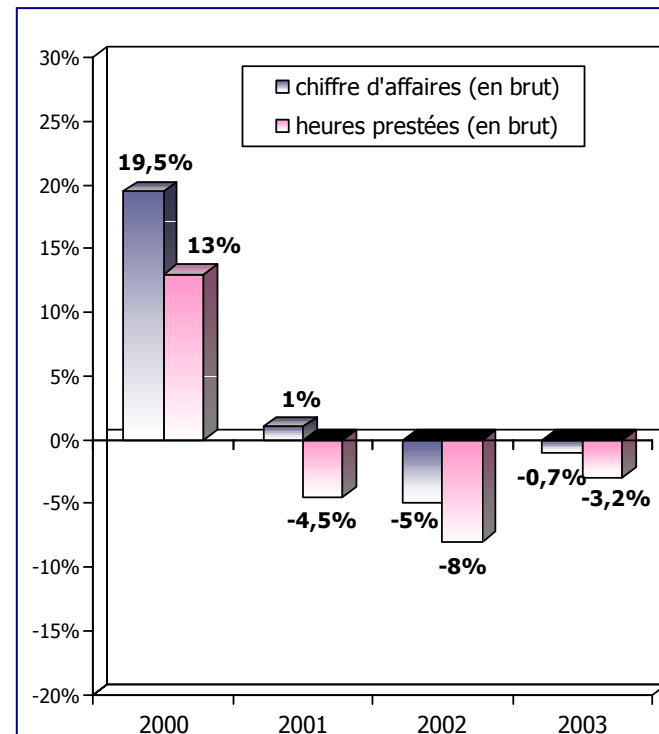
L'année 2003 est caractérisée par une baisse du chiffre d'affaires de 0,7% et par un recul du nombre d'heures prestées de 3,2%.

Au premier semestre 2003, le chiffre d'affaire de la profession a reculé de 2,5%, il s'est légèrement redressé au cours du second semestre enregistrant une croissance d'environ 1%. Cette amélioration est principalement imputable aux augmentations du SMIC intervenues au mois de juillet 2003 et ensuite au ralentissement de la dégradation de l'activité. A cet égard l'évolution du volume des heures prestées aux entreprises utilisatrices est révélatrice : celles-ci ont enregistré une baisse d'environ 1,5% au second semestre.

Taux d'évolution mensuelle par rapport au même mois de l'année précédente



Taux d'évolution annuelle par rapport à l'année précédente



- Chiffre d'affaires en 2003 → 17,7 milliards d'euros, soit -0,7% par rapport à 2002 / au premier semestre (estimation SETT).
- Volume des heures prestées en 2003 → 1021,9 millions d'heures, soit -3,2% par rapport à 2002 (estimation SETT).

II - Les entreprises de travail temporaire sont au cœur du marché de l'emploi

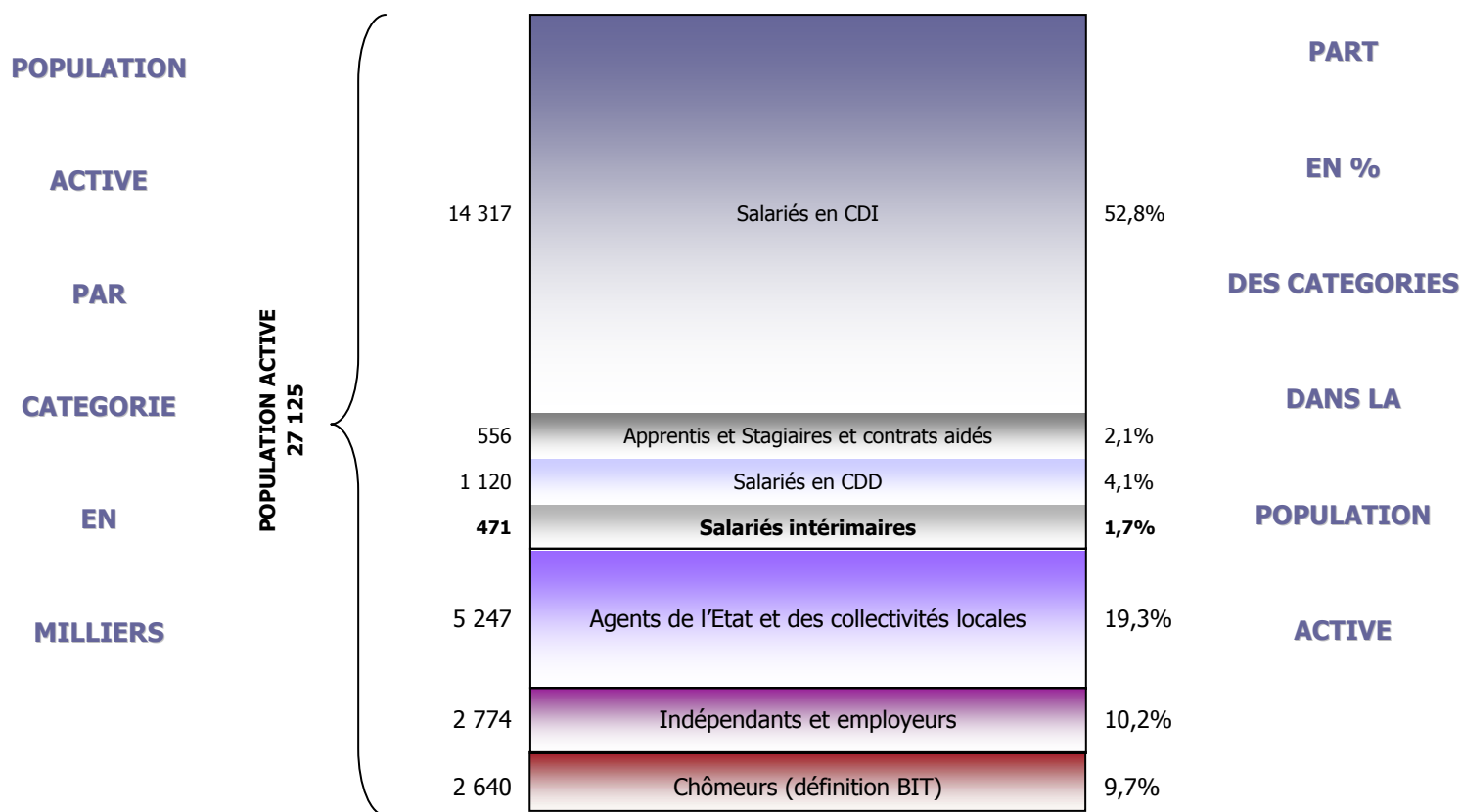
L'emploi intérimaire constitue une composante majeure de la population active

La population active regroupe un peu plus de 27 millions de personnes. Au cours de l'année 2003, 2 millions de personnes ont effectué au moins une mission d'intérim.

A noter, l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, compte-tenu de la méthodologie retenue, minore structurellement le nombre d'intérimaires estimé à 471 000 en 2003, soit 1,7% de la population active. L'exploitation des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire par la DARES fait en effet apparaître 554 878 équivalents emplois temps plein au cours de l'année, ce qui correspond à 2% de la population active.

Cependant, ce taux de 2% n'est pas révélateur de l'importance du recours à l'intérim car rapporté aux salariés du secteur marchand, l'intérim représente 3,2% de l'emploi. Près de 20% de la population active est en effet composée d'Agents de l'Etat et des collectivités locales, dans lesquels, en France, l'intérim est quasiment absent, alors qu'en Grande-Bretagne, en Espagne ou aux Pays-Bas, les entreprises de travail temporaire sont étroitement associées à la gestion de l'emploi public.

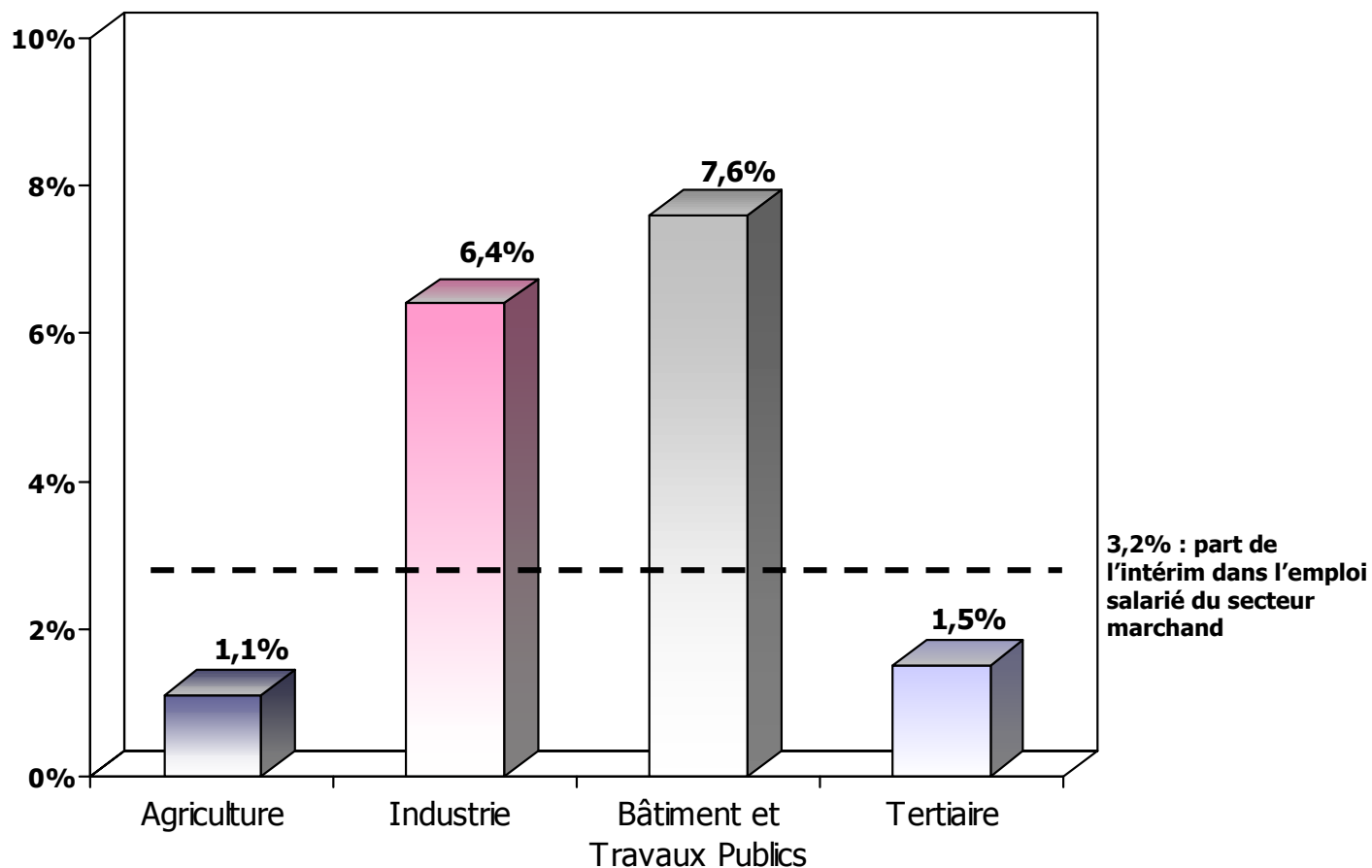
La répartition de la population active en 2003



Le travail temporaire représente en moyenne 3,2% des emplois salariés du secteur marchand en 2003

Le travail temporaire représente en moyenne 3,2% des emplois salariés du secteur marchand, l'observation des taux de recours par secteur fait apparaître des écarts importants.

En 2003, c'est dans le Bâtiment et les Travaux Publics, avec 7,6%, que le taux de recours à l'intérim a été le plus élevé; vient ensuite l'industrie avec 6,4%. Dans le secteur tertiaire où l'intérim ne concerne que 1,5% des salariés, cette forme d'emploi dispose sans doute d'un potentiel de croissance important.

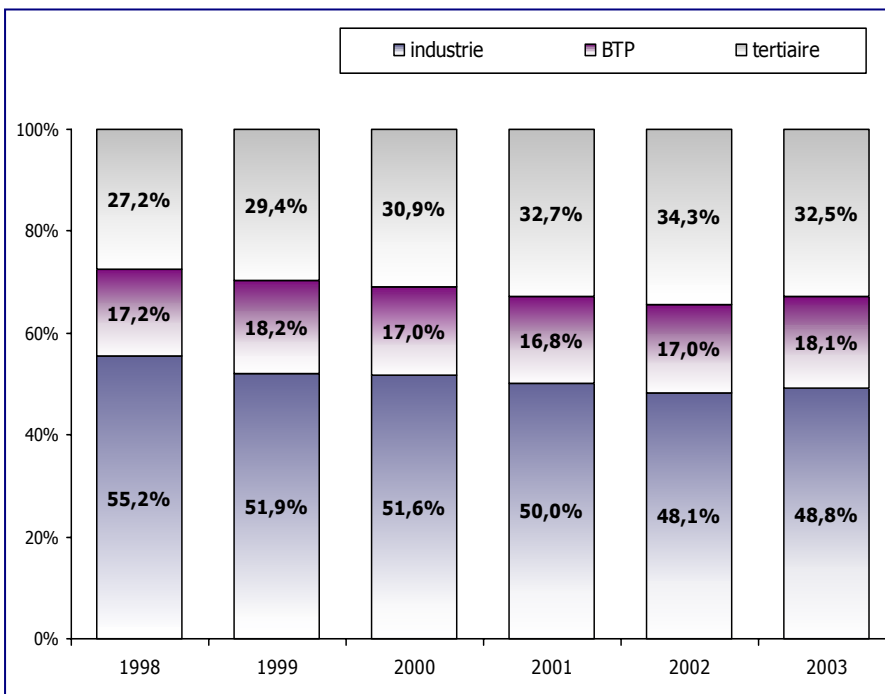


En 2003, l'intérim dans le secteur du BTP a renoué avec la croissance

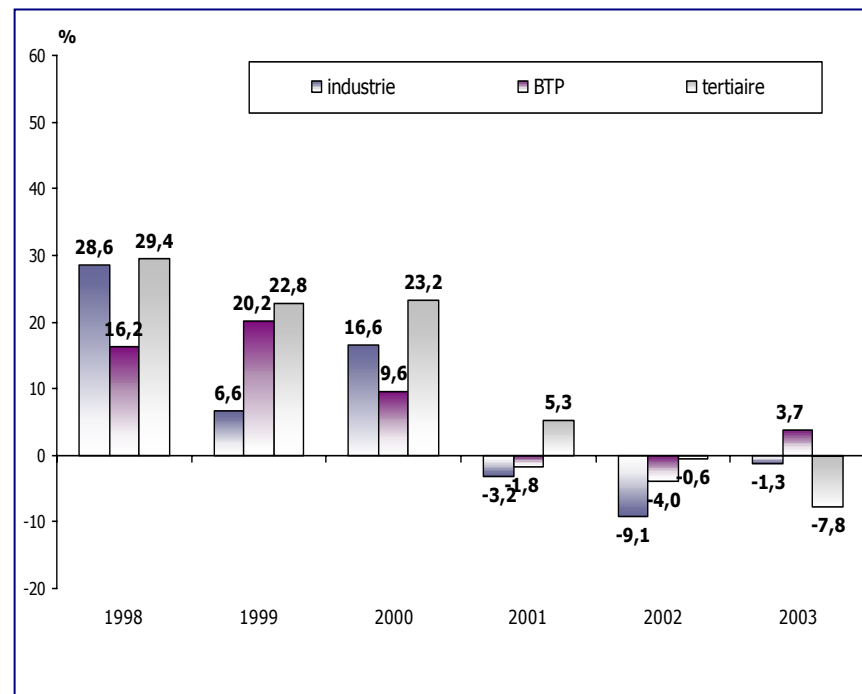
L'emploi intérimaire dans le secteur du BTP, après deux années de repli, affiche en 2003 une croissance de 3,7%, il fléchit de 1,3% dans l'industrie et recule de 7,8% dans le tertiaire.

Si l'année 2002 a été caractérisée par un repli de l'intérim dans le secteur industriel (-9,1%), l'année 2003 est marquée par un recul dans le secteur tertiaire (-7,8%). La dynamique de tertiarisation de l'emploi intérimaire a donc enregistré en 2003 une pause, toutefois, celle-ci reste inscrite dans la tendance structurelle de long terme : la part de l'effectif tertiaire est passée de 27,2% en 1998 à 32,5% en 2003.

Répartition en % de l'emploi intérimaire en volume de 1998 à 2003



Taux d'évolution annuelle de l'emploi intérimaire par secteur (%)



En dépit d'un repli moyen de près de 3%, les effectifs intérimaires progressent dans certains segments d'activité

Dans un contexte morose, seuls une dizaine de secteurs (sur 36) connaissent une croissance de leurs effectifs intérimaires en 2003.

Outre le BTP (+3,7%), c'est le cas dans 5 segments industriels: l'automobile (+10,4%); l'eau, gaz, électricité (+5,2%); l'industrie des composants électriques et électroniques (+1,3%), l'industrie des équipements du foyer (+0,6%) et l'industrie des produits minéraux (+0,2%); et dans 4 segments du tertiaire: la santé et l'action sociale (+9,6%), le commerce de détail (+2,6%), les transports (+1,3%) et l'hôtellerie-restauration (+0,1%).

Emploi intérimaire ETP en 2003 : 554 878

Part en % dans l'ensemble	Agriculture	Industrie	BTP	Tertiaire
3 477	270 569	100 582	180 251	
0,6%	48,8%	18,1%	32,5%	
-6%	-1,3%	3,7%	-7,8%	

T° d'évo. A/A-1

Taux d'évolution par rapport 2002

Nombre d'intérimaires en ETP par ordre décroissant

Industrie : en détail

	107 570	-3,4%
INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES		
→ métallurgie et transformation des métaux	34 248	-4,5%
→ chimie, caoutchouc, plastique	31 484	-3,7%
→ industries des composants électriques électroniques	14 360	1,3%
→ industrie du bois et du papier	12 202	-6,3%
→ industrie des produits minéraux	11 051	0,2%
→ industrie textile	4 226	-9,5%
INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	47 388	-5,1%
→ Equipement mécanique	29 692	-6,0%
→ Equipements électriques et électroniques	10 830	-1,2%
→ Construction navale, aérospatiale et ferroviaire	6 866	-7,1%
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	41 416	-0,5%
INDUSTRIE AUTOMOBILE	35 648	10,4%
INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION	32 838	-1,2%
→ Industrie équipement du foyer	14 165	0,6%
→ Pharmacie, parfumerie, entretien	11 563	-1,0%
→ Edition, imprimerie, reproduction	5 165	-5,5%
→ Habillement, cuir	1 945	-3,3%
ENERGIE	5 708	0,4%
→ Eau, gaz, électricité	4 670	5,2%
→ Combustibles, carburant	1 039	-16,6%

Tertiaire : en détail

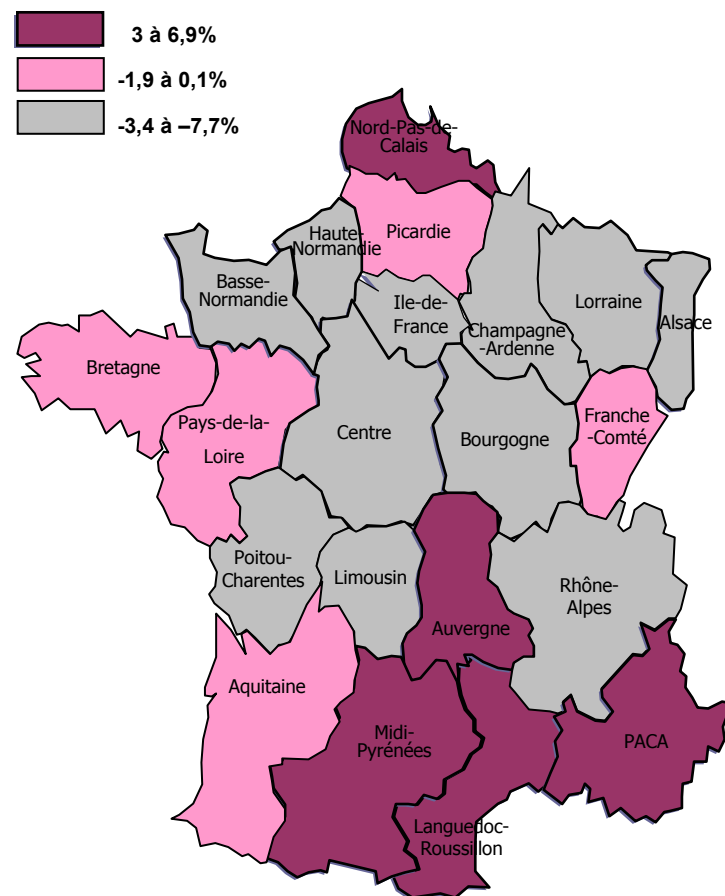
SERVICES AUX ENTREPRISES	56 480	-8,7%
→ Services opérationnels	27 225	-1,2%
→ Conseils et assistance	23 417	-11,9%
→ Postes et télécommunication	4 389	-28,3%
→ Recherche développement	1 449	-9,4%
COMMERCE	52 201	-13,9%
→ Commerce de gros	29 620	-8,3%
→ Commerce de détail et réparations	18 468	2,6%
→ Commerce et réparation automobile	4 112	-60,2%
TRANSPORTS	40 684	1,3%
EDUCATION, SANTE ET ACTION SOCIALE	9 479	4,6%
→ Santé et action sociale	7 138	9,6%
→ Education	2 341	-8,2%
SERVICES AUX PARTICULIERS	9 110	-0,6%
→ Hôtels et restaurants	6 527	0,1%
→ Activités récréatives, culturelles et sportives	1 528	-1,8%
→ Services personnels et domestiques	1 056	-3,2%
ACTIVITES FINANCIERES	7 094	-22,0%
ACTIVITES IMMOBILIERES	2 667	-6,6%
ADMINISTRATION	2 536	-7,4%
→ Activités associatives et extra-territoriales	1 481	-5,4%
→ Administration publique	1 055	-10,1%

L'évolution de l'emploi intérimaire diverge fortement suivant les zones géographiques

On distingue, en 2003, 3 grandes tendances révélatrices des différentiels régionaux :

- ⇒ 5 régions enregistrent une croissance des effectifs intérimaires de 3% et plus, 4 d'entre-elles sont situées au sud de la Loire: Languedoc-Roussillon (+6,9%). Midi-Pyrénées (+5,4%), Auvergne (+4,1%) et PACA (+3,2%), à l'opposé géographique, le Nord-pas-de-Calais connaît avec +3,0% une évolution en 2003 parmi les plus encourageantes.
 - ⇒ 5 régions connaissent une stagnation ou une baisse supérieure à -2%, 3 d'entre-elles sont localisées à l'ouest : Bretagne (+0,1%), Pays-de-la-Loire (-1,3%) et Aquitaine (-0,1%). Avec -0,4% Picardie, fait mieux que la moyenne des régions. Franche-Comté, avec -1,9% fait figure d'exception à l'Est de la France ou l'année 2003 a été moins favorable qu'en moyenne.
 - ⇒ 11 régions sont confrontées à un recul de l'intérim compris entre -3,4% et -7,7%, c'est le cas des régions frontalières de l'Allemagne: Alsace (-5,4%), Lorraine (-5,7%); des régions du centre et du centre-est: Champagne-Ardenne (-3,9%), Centre (-5,1%), Bourgogne (-5,9%). Limousin, Poitou-Charentes et Basse-Normandie avec un même taux d'évolution de -5,2% sont également orientées à la baisse. La région Rhône-Alpes enregistre un repli de 3,4% sur l'année, un « éclairage semestriel » permet toutefois de noter un redressement significatif au cours du deuxième semestre.
- Enfin, les 2 régions les plus pénalisées, avec un recul d'environ 7%, sont en 2003 la Haute-Normandie (-6,9%) et l'Ile-de-France (-7,7%)

Evolution régionale de l'emploi intérimaire



La répartition de l'emploi intérimaire en équivalent emplois temps plein par région en 2003

Part de la région dans l'emploi intérimaire

Ile-de-France : 94 977 ⇒ 17,1%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	16 284
▪ Transports	11 666
▪ Conseils et assistance	8 446
▪ Services opérationnels	7 445

Rhône-Alpes : 61 477 ⇒ 11,1%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	9 349
▪ Métallurgie tran.métaux	6 134
▪ Chimie,caoutchouc,plast	4 672
▪ Equipement mécanique	4 630

Nord-Pas-de-Calais : 41 823 ⇒ 7,5%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	7 050
▪ Industrie automobile	5 990
▪ Ind.agricole alimentaire	3 147
▪ Com. détail réparations	2 883

Pays de la Loire : 38 804 ⇒ 7,0%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	7 502
▪ Ind.agricole alimentaire	5 193
▪ Equipement mécanique	3 562
▪ Chimie,caoutchouc,plast	2 299

PACA : 30 931 ⇒ 5,6%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	8 222
▪ Transports	3 336
▪ Commerce de gros	2 043
▪ Services opérationnels	2 033

Centre : 27 915 ⇒ 5,0%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	3 698
▪ Transports	2 617
▪ Chimie, caoutchouc, plast	2 289
▪ Pharmacie, parfumerie, ent.	1 890

Bretagne : 27 396 ⇒ 4,9%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ Ind.agricole alimentaire	7 213
▪ BTP	4 659
▪ Chimie,caoutchouc,plast	2 003
▪ Transports	1 488

Haute-Normandie : 23 261 ⇒ 4,2%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	3 614
▪ Industrie automobile	2 738
▪ Equipement mécanique	1 699
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 683

Aquitaine : 23 038 ⇒ 4,2%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	6 335
▪ Ind.agricole alimentaire	1 863
▪ Commerce de gros	1 844
▪ Transports	1 160

Alsace : 21 011 ⇒ 3,8%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	2 823
▪ Industrie automobile	2 604
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 833
▪ Equipement mécanique	1 681

Midi-Pyrénées : 20 899 ⇒ 3,8%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	5 932
▪ Ind.agricole alimentaire	1 745
▪ Conseils et assistance	1 281
▪ Transports	1 166

Lorraine : 20 693 ⇒ 3,7%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	3 387
▪ Industrie automobile	2 980
▪ Métallurgie tran.métaux	2 653
▪ Equipement mécanique	1 404

Picardie : 20 448 ⇒ 3,7%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	2 397
▪ Chimie,caoutchouc,plast	2 345
▪ Métallurgie tran.métaux	1 990
▪ Transports	1 710

Franche-Comté : 15 930 ⇒ 2,9%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ Industrie automobile	4 635
▪ BTP	1 730
▪ Métallurgie tran.métaux	1 661
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 498

Bourgogne : 15 417 ⇒ 2,8%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	2 222
▪ Métallurgie tran.métaux	1 756
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 690
▪ Ind.agricole alimentaire	1 353

Basse-Normandie : 13 564 ⇒ 2,4%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	2 528
▪ Ind.agricole alimentaire	1 764
▪ Métallurgie tran.métaux	939
▪ Industrie automobile	902

Languedoc-Roussillon : 12 692 ⇒ 2,3%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	4 190
▪ Commerce de gros	1 182
▪ Services opérationnels	805
▪ Transports	726

Champagne-Ardenne : 12 560 ⇒ 2,3%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ Métallurgie tran.métaux	2 013
▪ BTP	1 872
▪ Transports	970
▪ Chimie,caoutchouc,plast	791

Poitou-Charentes : 11 232 ⇒ 2,0%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	2 464
▪ Ind.agricole alimentaire	1 019
▪ Equipement mécanique	802
▪ Ind. du bois et papier	689

Auvergne : 10 744 ⇒ 1,9%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	1 751
▪ Métallurgie tran.métaux	1 404
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 281
▪ Ind.agricole alimentaire	1 151

Limousin : 6 644 ⇒ 1,2%

4 premiers secteurs utilisateurs :	
▪ BTP	1 349
▪ Ind.agricole alimentaire	1 072
▪ Ind. du bois et papier	685
▪ Equipement mécanique	350

Avec 17,1% des intérimaires ETP, L'Ile-de-France reste la première région en terme d'emploi intérimaire, elle devance de 6 points Rhône-Alpes qui concentre 11,1% des effectifs. Viennent ensuite Nord-pas-de-Calais (7,5%), Pays de la Loire (7,0%) et PACA (5,6%).

Les 5 premières régions totalisent 48,3% de l'emploi intérimaire.

NB : Régions : Les régions sont classées par ordre décroissant du nombre d'intérimaires en équivalent emplois temps plein

BTP : La place importante occupée par le secteur du bâtiment et des travaux publics dans le classement des

4 premiers secteurs utilisateurs au niveau de chaque région s'explique par le fait qu'il n'est pas éclaté en sous-secteurs d'activité, contrairement à l'industrie et au tertiaire qui sont divisés respectivement en 17 et en 16 sous-secteurs.

Les 19 000 salariés permanents répartis dans 6 000 agences de travail temporaire agissent comme de véritables opérateurs locaux sur le marché de l'emploi

Le réseau de travail temporaire compte, en décembre 2003, 6 034 agences, en croissance de 4% par rapport à décembre 2002.

Les 6 034 agences de travail temporaire et les 19 000 permanents répartis sur l'ensemble du territoire contribuent de manière efficace à l'insertion des personnes en recherche d'emploi et à leur maintien dans la sphère professionnelle. Fonctionnant en réseau, les entreprises de travail temporaire sont à même de faciliter la mobilité des chômeurs vers les emplois. De plus, les agences, de par leur proximité, leur connaissance locale du terrain et leur réactivité, agissent comme de véritables opérateurs sur le marché du travail et sont ainsi en mesure de transformer en emploi toute opportunité de travail, même de courte durée.

	Nombre d'agences	Evolution (%) du nombre d'agences	Nombre de salariés permanents
	<i>Au 31/12/2003</i>	<i>2003/2002</i>	<i>au 31/12/2002</i>
Ile-de-France	1 186	1%	2 585
Rhône-Alpes	714	3%	2 198
PACA	408	4%	995
Pays de la Loire	382	4%	1 282
Nord-pas-de-Calais	367	0%	1 636
Centre	273	0%	775
Bretagne	271	6%	1 023
Aquitaine	255	11%	1 066
Lorraine	246	3%	1 070
Alsace	245	8%	689
Haute-Normandie	235	0%	1 047
Midi-Pyrénées	228	11%	604
Picardie	179	10%	455
Bourgogne	165	5%	551
Franche-Comté	148	10%	416
Languedoc-Roussillon	148	9%	406
Champagne-Ardenne	138	2%	575
Poitou-Charentes	136	8%	488
Basse-Normandie	130	-1%	554
Auvergne	91	5%	289
Limousin	51	-2%	161
DOM	38	27%	182
FRANCE	6 034	4%	19 047

Qui sont les salariés permanents ?



75% femmes

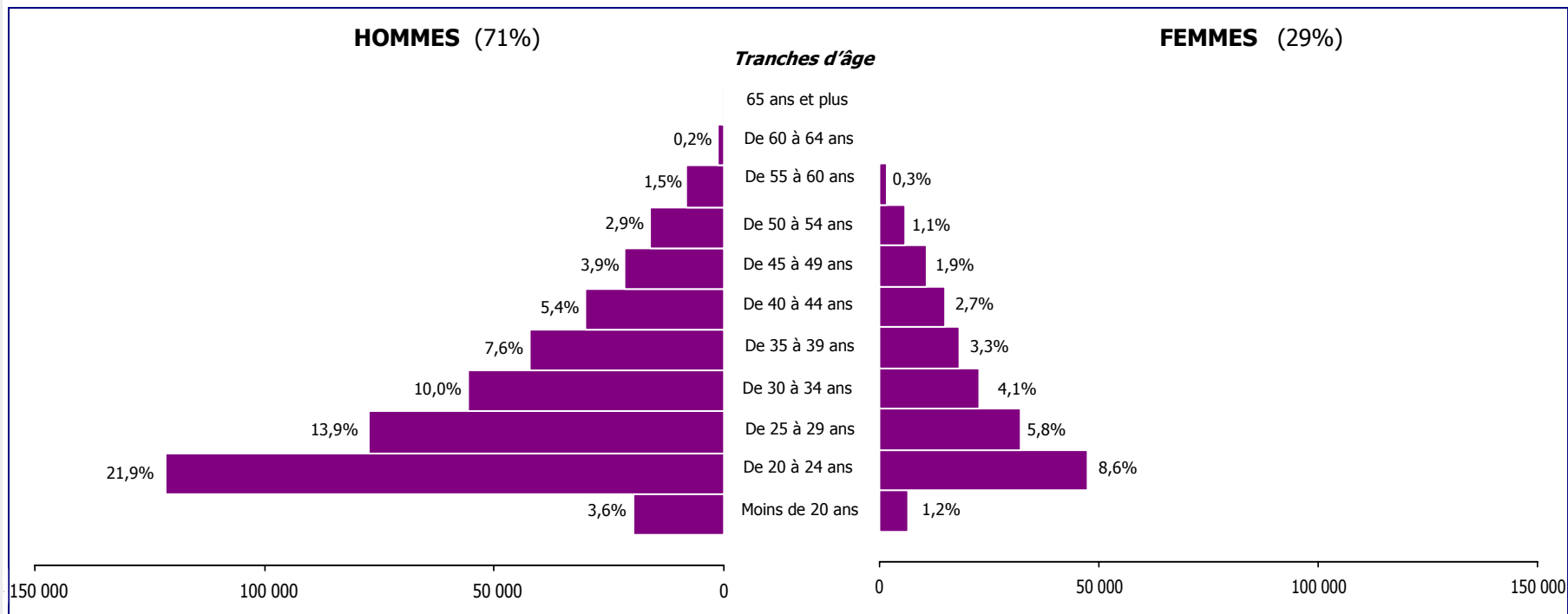


25% hommes

III - Les profils des salariés intérimaires

Le profil type de l'intérimaire : un homme de moins de 30 ans

Pyramide des âges des salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein en 2003



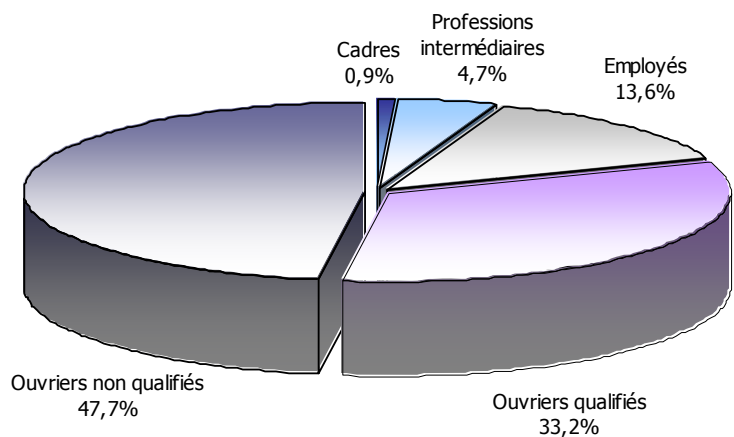
- Nombre d'intérimaires différents ayant travaillé au cours de l'année : 2 millions
- Nombre d'équivalents emplois temps plein : 554 878
- part des femmes : 29 %
- part des hommes : 71 %

L'élévation du niveau moyen de qualification des intérimaires se poursuit

Le processus d'élévation du niveau moyen des intérimaires s'est poursuivi en 2003.

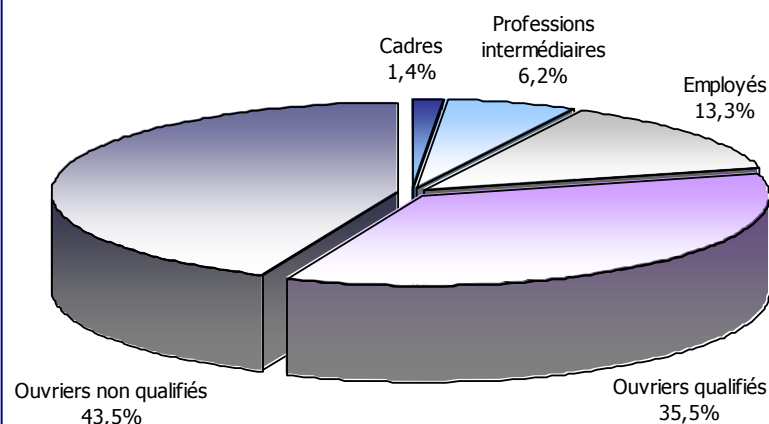
Entre 1999 et 2003, la part du groupe cadres et professions intermédiaires s'est accrue de 2 points, celle des ouvriers qualifiés de 2,3 points. Dans le même temps la proportion d'employés est restée à peu près stable, celle d'ouvriers non qualifiés a reculé de 4,2 points.

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 1999



Nombre d'intérimaires en ETP : 514 925

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 2003



Nombre d'intérimaires en ETP : 554 878

NB : les données relatives aux catégories socioprofessionnelles des intérimaires ont été révisées par la DARES de l'année 1995 à 2003.

Le nombre de cadres dans l'intérim est en croissance constante depuis 1997

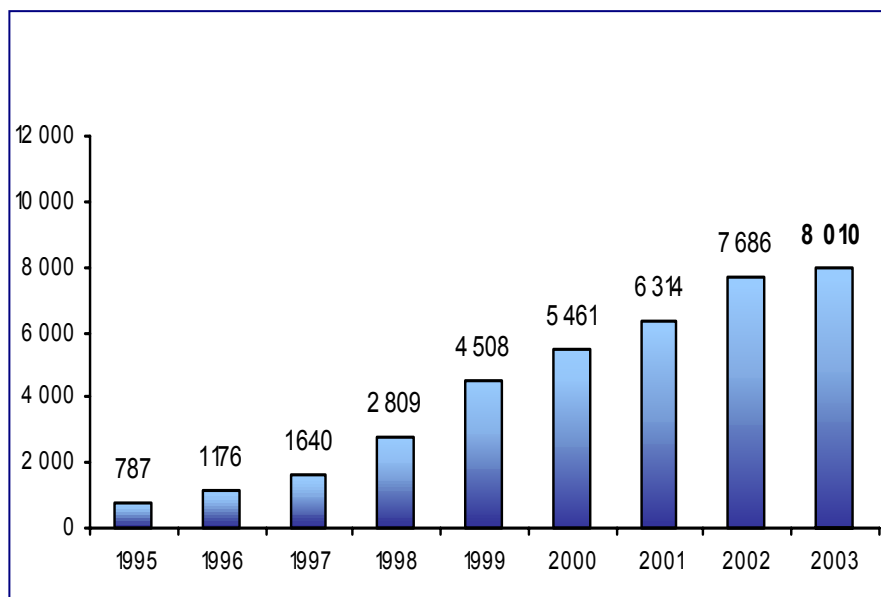
La montée en puissance de l'intérim cadres se poursuit :

L'intérim cadres constitue une solution de plus en plus retenue par les entreprises utilisatrices pour les accompagner dans leur besoin en compétences. Pour les demandeurs d'emploi, l'intérim constitue une opportunité complémentaire aux modes de recherche traditionnels telle que la candidature spontanée ou la réponse aux annonces. C'est également un choix professionnel revendiqué par certains cadres à la recherche de missions ponctuelles et pointues leur permettant d'accéder à un véritable statut (que le portage salarial n'est pas en mesure d'assurer).

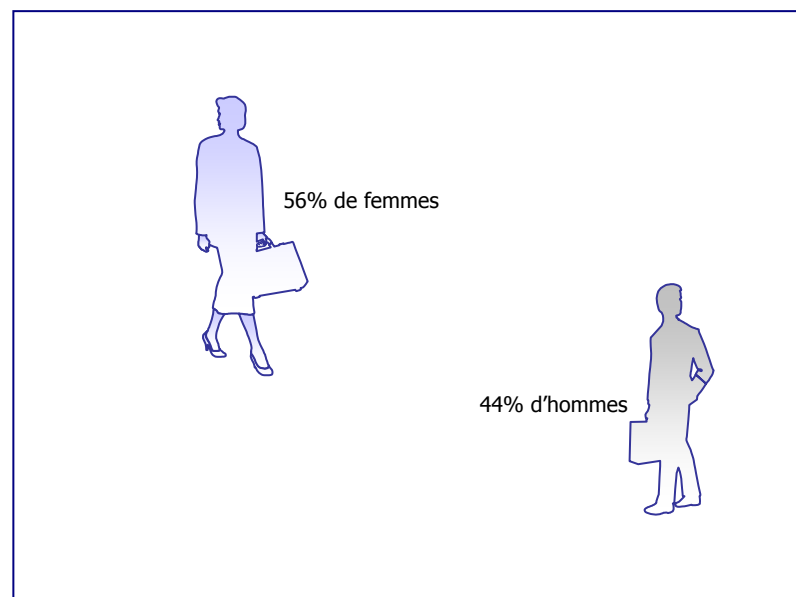
Pour ces raisons, et malgré un marché de l'emploi peu favorable (d'après l'APEC, la progression de l'emploi cadres a été de 1,3% en 2003), le nombre de cadres intérimaires s'est accru de 4% en 2003.

Au contraire de l'ensemble des intérimaires, les effectifs cadres dans l'intérim sont majoritairement féminins.

Evolution du nombre de cadres intérimaires en équivalent emplois temps plein



Répartition des cadres intérimaires par sexe en 2003

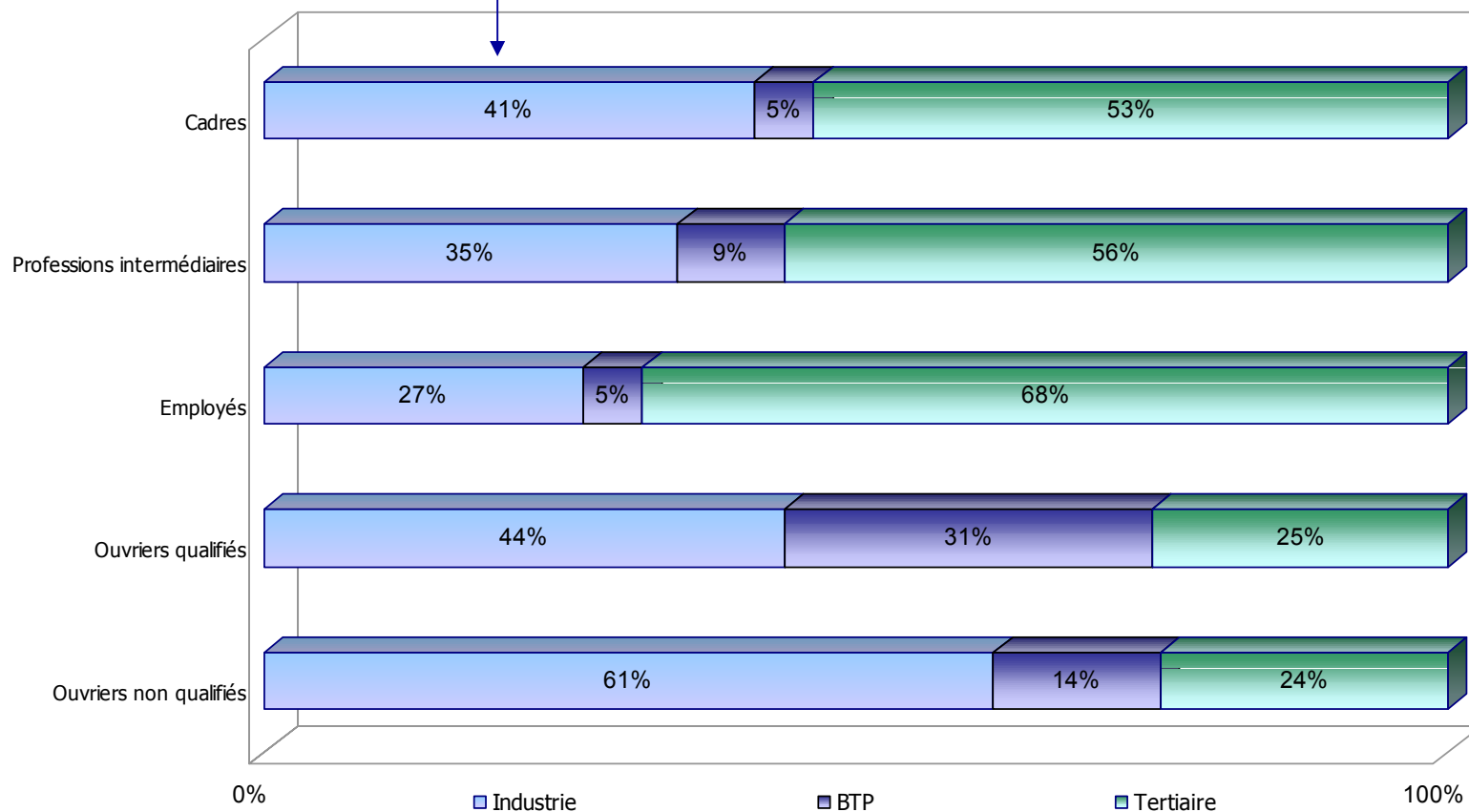


NB : les données relatives aux catégories socioprofessionnelles des intérimaires ont été révisées par la DARES de l'année 1995 à 2003.

Les intérimaires des catégories cadres, professions intermédiaires et employés sont majoritaires dans le secteur tertiaire, les ouvriers sont prépondérants dans l'industrie

Même si les « cols blancs » sont majoritairement dans le tertiaire et les « cols bleus » dans l'industrie, les intérimaires des catégories cadres et professions intermédiaires occupent dans plus de 35% des cas un emploi dans l'industrie et les intérimaires ouvriers sont présents à 25% dans le tertiaire.

Lecture : 41% des intérimaires cadres ont travaillé dans l'industrie en 2003



IV - L'intérim et l'accès à l'emploi

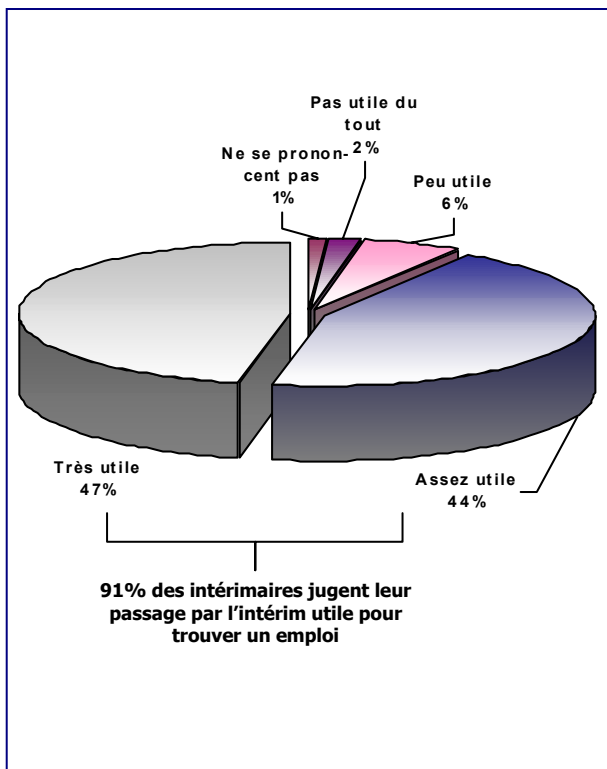
L'intérim constitue un « plus » dans une carrière

Les intérimaires sont quasi unanimes : le passage dans l'intérim constitue un « plus » dans une carrière.

91% d'entre-eux jugent que leur passage par l'intérim est utile pour trouver un emploi. Il permet ensuite d'améliorer leur capacité d'adaptation (87%), de mieux connaître les entreprises (84%) et d'accroître leur expérience professionnelle (82%).

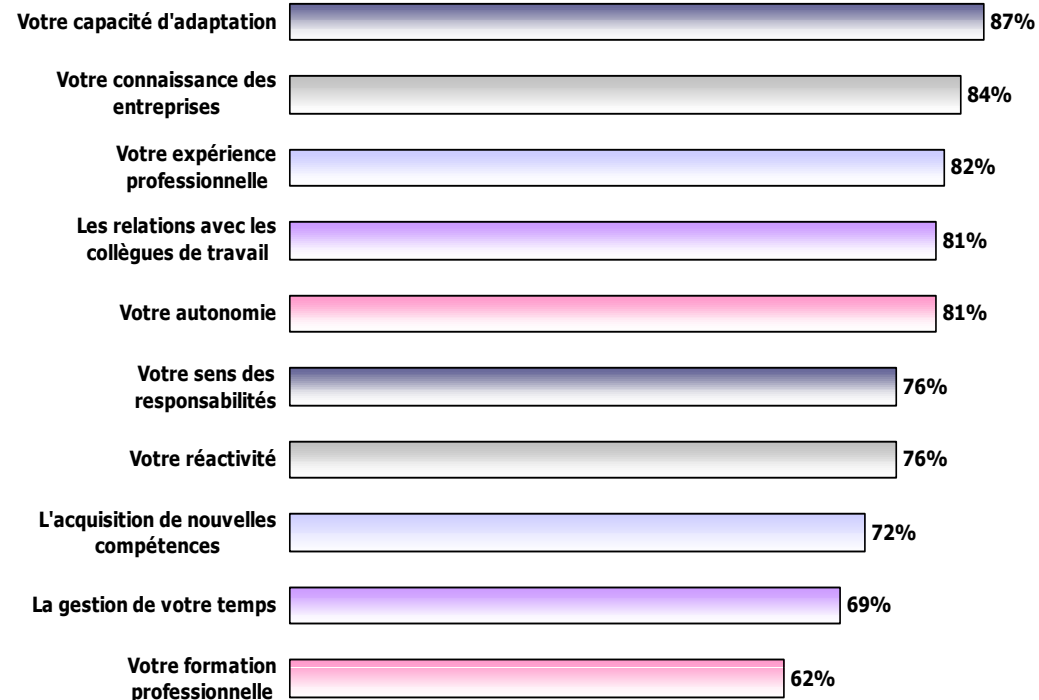
A la question: de l'utilité de l'intérim pour trouver un emploi:

% de réponses



A la question: « d'une manière générale, l'intérim vous a-t-il apporté quelque chose en ce qui concerne... »

% de réponses affirmatives



L'intérim constitue un relais de croissance qui favorise l'emploi au-delà de la sphère temporaire

L'intérim permet de raccourcir les délais d'ajustement de l'emploi à la croissance

Lors des premiers signes conjoncturels de reprise de l'activité, l'incertitude économique persiste et la croissance présente des difficultés à se consolider. Les entreprises enregistrent certes une hausse dans leurs carnets de commandes mais après plusieurs mois de ralentissement voire de recul, celles-ci hésitent à embaucher

Le recours à l'intérim permet aux entreprises utilisatrices d'ajuster leurs capacités de production dans un environnement caractérisé par une incertitude persistante. Dans ce contexte, l'intérim permet d'enrichir le contenu de la croissance en emplois tout en réduisant le délai de réaction de l'emploi à la croissance

Alors qu'au début des années 1980, 2,2% de croissance étaient nécessaires pour assurer des créations nettes d'emplois, le niveau d'activité requis est tombé à 1% au cours des années 1990*. La montée en puissance de l'intérim au cours de cette période qui a été multiplié par 5 n'est pas étrangère à ce phénomène

Lors de l'enclenchement du cycle de reprise en 1997, la moitié des 250 000 emplois créés ont été générés par l'intérim*

L'intérim fluidifie le marché du travail et limite les pénuries de main-d'œuvre

Le marché du travail est caractérisé à la fois par un chômage important et par des difficultés de recrutement pour certains métiers. La connaissance du terrain et les moyens mis en œuvre par les entreprises de travail temporaire permettent de fluidifier l'offre de travail.

Les entreprises de travail temporaire proposent à leurs intérimaires des formations courtes et opérationnelles leur permettant d'obtenir rapidement un emploi sur des métiers très demandés. Le fonctionnement en réseau des agences encourage la mobilité

L'intérim limite les « goulots d'étranglement ». Les entreprises clientes font appel au bon professionnel au bon moment et peuvent ainsi développer leur activité

200 000 intérimaires bénéficient chaque année d'une action de formation dans le travail temporaire améliorant ainsi leur employabilité

L'intérim facilite la croissance et favorise l'emploi qu'il soit temporaire ou à durée indéterminée

200 000 intérimaires environ ont bénéficié d'une action de formation en 2003

FORMATION DANS LE TRAVAIL TEMPORAIRE

250 millions d'euros



Plan de formation

En 2003, les entreprises de travail temporaire ont cotisé à hauteur de **147,7 millions d'euros** au titre du plan de formation .



Alternance et CIF

-Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire- (FAF.TT)

MISSIONS :

• Plan de formation de l'entreprise

• Formations en alternance

En 2003, le FAF-TT a financé 8 884 formations en alternance en progression de 30,5% par rapport à 2002. La part du travail temporaire dans l'alternance en France passe ainsi de 3,7% à 5,3% (hors apprentissage), alors que l'intérim ne représente que 2% de la population active

- Contrats de qualification intérimaires jeune et adulte (durée du contrat : 6 à 24 mois)

3 417 intérimaires ont bénéficié d'un contrat de qualification en 2003

- Contrats de mission-formation « jeunes intérimaires » (CMJI) (durée du contrat : 210 heures à 1 200 heures)

2 440 CMJI réalisés

- Contrats de mission-formation insertion (CMFI)

2 171 CMFI réalisés

- Contrats d'adaptation (durée du contrat : 12 mois)

342 contrats d'adaptation

• Congés individuel de formation (CIF) et bilan de compétences

1 991 CIF et 170 bilans de compétence financés en 2003



Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPE.TT)

En 2003, les entreprises de travail temporaire ont cotisé 23 millions d'euros au Fonds Professionnel pour l'Emploi pour assurer les missions suivantes :

- **Promouvoir l'insertion professionnelle** (aide à l'entreprise de travail temporaire pour la délégation de personnes éloignées de l'emploi avec des missions suffisamment nombreuses et longues favorisant l'insertion professionnelle)
- **Former les demandeurs d'emploi** (cofinancement d'actions de formation dans le cadre de partenariats entre les entreprises de travail temporaire et les pouvoirs publics)
- **Développer le plan de formation** (financer des actions de formation lorsque la totalité du plan de formation de l'entreprise de travail temporaire est épuisée)
- **Financer les surcoûts de l'alternance**
- **Agir pour l'emploi et la sécurité** : financement des actions ne répondant pas aux critères d'imputabilité de la formation professionnelle continue

L'intérim, un tremplin vers l'emploi pour les jeunes

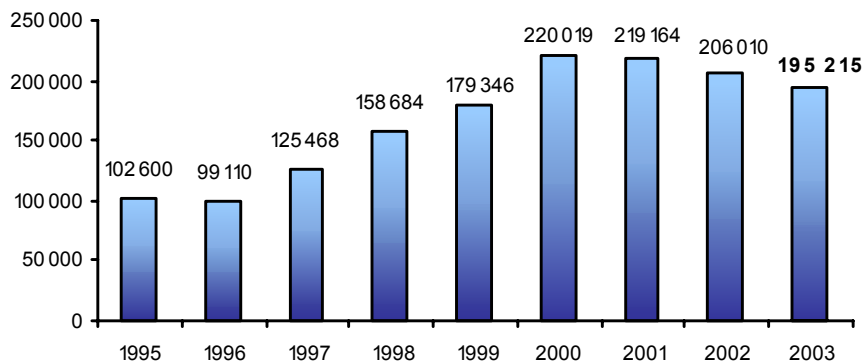
Une opportunité d'insertion dans la vie active pour les jeunes

En 2003, les jeunes (moins de 25 ans) qui représentent 7,7% de la population active occupée totalisent :

- 35,2%^(*) de l'ensemble de l'emploi intérimaire
- **195 215**^(*) jeunes intérimaires (-5 % par rapport à 2002)
- Le taux de recours à l'intérim dans cette tranche d'âge atteint 11% de la population active occupée, démontrant le caractère fondamental que joue l'intérim dans l'insertion des jeunes.

^(*) en équivalent emplois temps plein

Evolution du nombre de jeunes intérimaires en équivalent emplois temps plein



⇒ Une voie d'accès à la vie active pour les jeunes

L'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi pour les jeunes. Ainsi, pour près de 4 intérimaires sur dix, l'intérim a été leur premier emploi^(*).

⇒ Les jeunes et leur qualification

Dans l'intérim, les jeunes représentent 24% des cadres intérimaires, 30% des professions intermédiaires, 38% des employés, 29% des ouvriers qualifiés et 42% des ouvriers non qualifiés.

⇒ Les jeunes et la formation professionnelle

En 2003, la formation en alternance a permis à 6 391 jeunes d'accéder à ce dispositif dans le cadre des contrats de qualification, des contrats de mission formation jeunes intérimaires (CMJI), des contrats de mission formation insertion (CMFI) et des contrats d'adaptation. Les CMJI ont été mis en place en 1995 dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Emploi.

^(*) source : Enquête FPETT/CSA, Octobre 2002

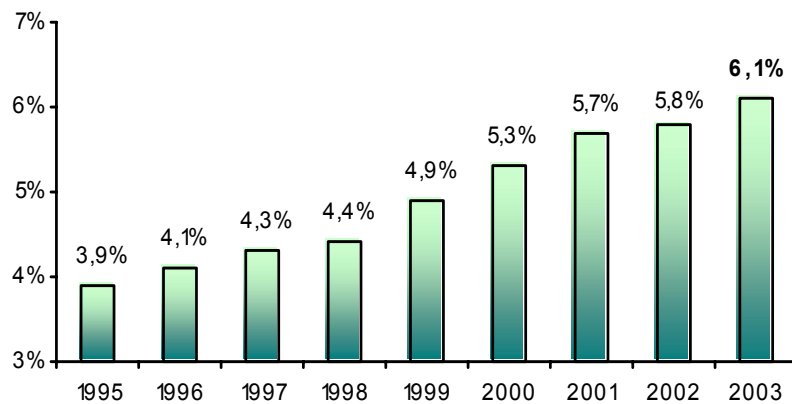
La pratique de l'intérim se développe chez les seniors

En 2003, les « seniors » (50 ans et plus) qui représentent 23,6 % de la population active occupée totalisent :

- 6,1%(*) de l'ensemble de l'emploi intérimaire
- **33 589**(*) «seniors» à temps plein soit plus du double qu'en 1997

(*) en équivalent emplois temps plein

Evolution de la part en % des "seniors" intérimaires en équivalent emplois temps plein dans l'emploi intérimaire



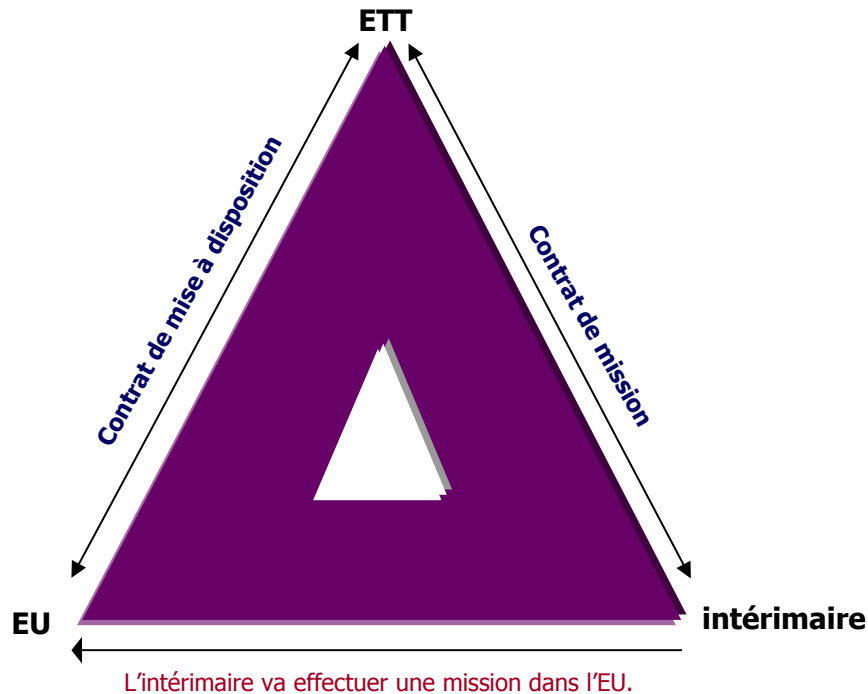
⇒ Les « seniors » sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim

Entre 1995 et 2003, le nombre des « seniors » intérimaires a progressé deux fois plus vite que celui de l'ensemble des intérimaires.

V – Le cadre juridique et social du travail temporaire en France

Le cadre juridique du travail temporaire

La relation de travail temporaire est une relation tripartite réunissant l'entreprise utilisatrice (EU) qui exprime un besoin de personnel, l'entreprise de travail temporaire (ETT) qui met à disposition un intérimaire et l'intérimaire qui va effectuer une mission dans l'EU.



Le contrat de mise à disposition et le contrat de mission doivent contenir des mentions obligatoires qui sont :

- le motif de recours
 - remplacement
 - accroissement temporaire d'activité
 - emplois temporaires par nature
- la durée (variable selon le motif du recours)
 - maximum 18 mois dans le cas général
 - un seul renouvellement autorisé

A l'issue du renouvellement du contrat, pour conclure un nouveau contrat d'intérim sur le même poste de travail, un délai de carence entre les deux contrats doit être respecté.
- la qualification de l'intérimaire
- la rémunération qui ne peut être inférieure à celle que percevrait, après période d'essai, un salarié permanent de même qualification effectuant les mêmes tâches (salaire de référence)
- les caractéristiques particulières du poste (port de charge, travail en hauteur, ...) et les équipements de protection individuelle que l'intérimaire doit utiliser.

NB :

Certains travaux sont interdits aux intérimaires (exemple : amiante).

A la fin de la mission, l'intérimaire perçoit une indemnité de fin de mission de 10% et une indemnité compensatrice de congés payés de 10%.

Sur le lieu de travail, le salarié intérimaire est soumis aux conditions d'exécution du travail et au règlement intérieur de l'EU qui doit l'encadrer et lui montrer les modes opératoires du poste de travail.

Les évolutions du cadre conventionnel du travail temporaire

La consolidation du statut social de l'intérimaire, désormais équivalent à celui d'un salarié embauché en CDI, s'est poursuivie au cours des années 2002 et 2003 par la mise en place de nouvelles garanties :

Accord	Objectifs visés
<p>Santé et Sécurité au travail</p>	<p>➔ Améliorer la santé et la sécurité des intérimaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ désignation d'un interlocuteur chargé des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité dans les entreprises de plus de 100 permanents, ○ création d'une Commission paritaire nationale de la santé et la sécurité au travail.
<p>Travail de nuit</p>	<p>➔ Permettre aux intérimaires de bénéficier des mêmes contreparties que celles accordées aux salariés de l'entreprise utilisatrice dès lors qu'ils sont affectés à des postes pour lesquels les salariés de cette dernière ont le statut de travailleur de nuit.</p>
<p>Régime de prévoyance des intérimaires</p>	<p>➔ Mise en place de deux régimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un régime pour les intérimaires non cadres ○ un pour les intérimaires cadres <p>➔ Amélioration des garanties existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ réduction de la condition d'ancienneté et du délai de carence, ○ augmentation de la période d'indemnisation, etc.... <p>➔ Création de nouvelles garanties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ versement d'une rente éducation en cas de décès sans lien avec l'activité professionnelle, ○ versement d'une allocation frais d'obsèques, etc....
<p>Formation</p>	<p>➔ CMFI/CMJI : Grâce à la signature des conventions relatives au Contrat de Mission Formation Insertion et Contrat Mission Jeune Intérimaire signées en 2003, les intérimaires sans qualification/qualification inadaptée ou sans expérience professionnelle disposent désormais d'un outil leur permettant d'acquérir un premier ensemble de compétences facilitant leur insertion ou leur réinsertion.</p> <p>➔ DIF : L'accord qui avait mis en place le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été prolongé pour 2004. Cette prolongation a permis de garantir aux intérimaires la continuité de leur DIF entre l'accord initial et la mise en place du nouvel accord de branche.</p>

Les services et prestations aux intérimaires dans le cadre du Fastt

L'INFORMATION SOCIALE :

le Fastt met à la disposition des intérimaires un N° vert pour leur information sur leurs droits et avantages sociaux et sur les prestations du Fastt. Au total, en 2003, le Fastt a pris en charge 417 000 appels (+22% par rapport à 2002).

MUTUELLE

Faciliter l'accès des intérimaires aux garanties d'une mutuelle

64 000 bénéficiaires (adhérents + ayants droit), soit 6 fois plus en 4 ans

ETUDES et AIDES AUX VACANCES

Aide financière accordée aux intérimaires pour la scolarité et/ou pour les vacances de leurs enfants :

- allocations de rentrée scolaire ou universitaire
- bourses d'étude
- aides aux vacances

3,7 millions d'euros d'aides à la scolarité (+7,5%),
758 000 euros d'aides à la scolarité
4 700 enfants d'intérimaires sont partis en vacances
14 300 enfants d'intérimaires ont eu des aides financières pour des études

PRETS à la CONSOMMATION

Permettre à l'intérimaire d'obtenir des crédits à la consommation :

- prêts de trésorerie
- prêts d'équipement

14,7 millions d'euros de prêts à la consommation (montant de l'encours)

PRETS et AIDES AU LOGEMENT

- Prêts pour l'acquisition d'une résidence principale (CREDICIL-Fastt)
- Prêts pour des travaux de rénovation (PASS TRAVAUX-Fastt)
- Accès à la location (LOCA PASS-Fastt)
- Solution d'hébergement temporaire

Aides au logement :
16 300 bénéficiaires

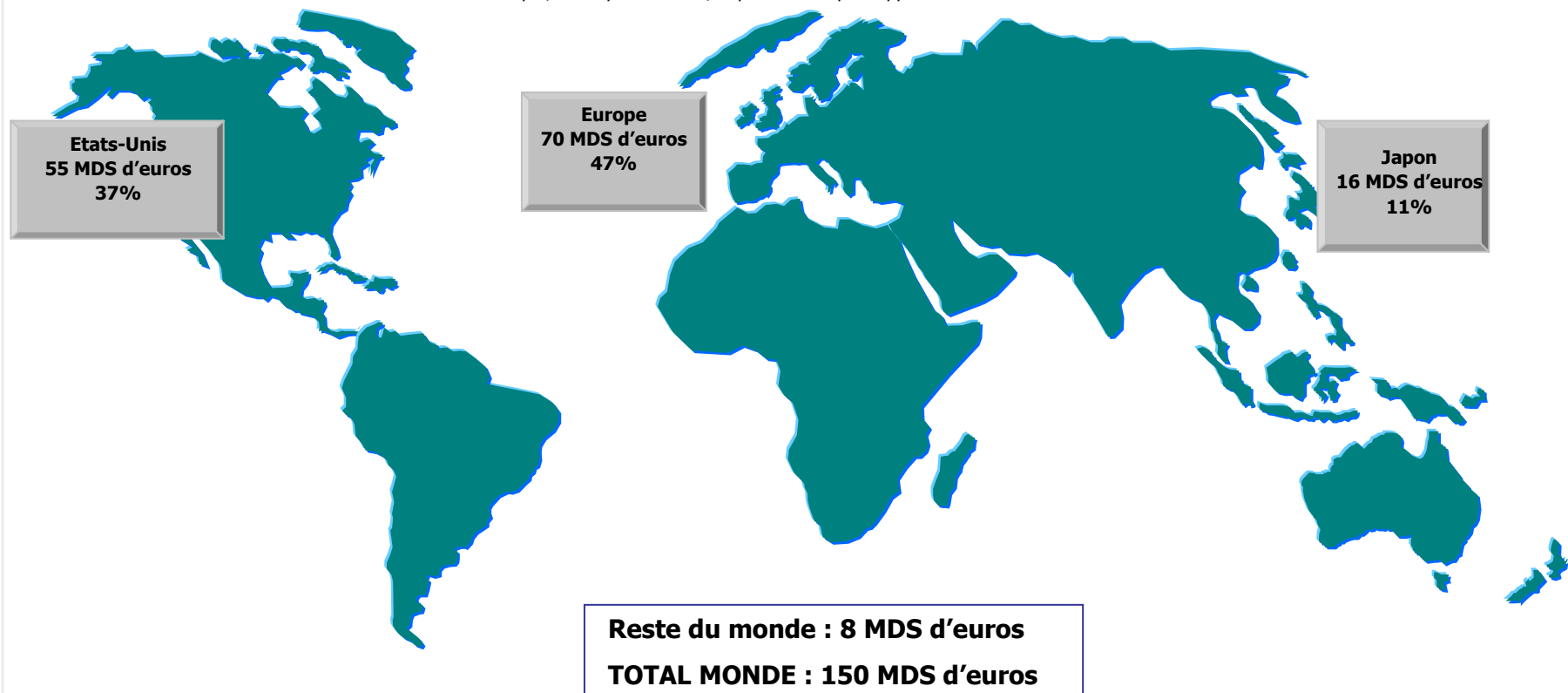
VI - L'intérim en Europe et dans le monde

Un marché mondial de 150 milliards d'euros en 2003

L'Europe dans son ensemble, est la zone géographique au sein de laquelle le travail temporaire totalise le chiffre d'affaires le plus élevé avec 70 milliards d'Euros.

Le principal marché national pour les entreprises du travail temporaire reste les Etats-Unis avec 55 milliards d'Euros en 2003. La Grande-Bretagne, arrive en deuxième position, puisqu'elle totalise un volume d'affaires de 32 milliards d'Euros. La France, avec 17,7 milliards d'Euros est le 3^{ème} marché ; viennent ensuite le Japon avec 16 milliards d'Euros puis les Pays-Bas avec avec 7 milliards d'Euros.

→ est indiqué, entre parenthèses, le poids en % par rapport à l'ensemble monde



Les conditions d'exercice du travail temporaire selon les pays en Europe

Pays	Conditions d'exercice (situation au mois de mars 2003, Allemagne/Belgique : janvier 2004)				
	Autorisation préalable	Principe d'exclusivité	Garantie financière	Cas de recours autorisés	cas de recours, secteur d'activité ou métiers interdits
Allemagne	oui, 1 an renouvelable, illimitée sur demande après 3 ans d'exercice	non	attestation de solvabilité bancaire (2000 € par intérimaire) pour obtenir la licence ; EU : caution solidaire pour le paiement des charges sociales	sans restriction	gros œuvre dans le bâtiment (sauf si la convention collective de la branche l'autorise) et en cas de grève dans l'EU
Autriche	oui, autorisation spéciale pour les ETT étrangères	non sauf placement	caution solidaire	sans restriction	en cas de grève et lock-out
Belgique	oui, 1 an renouvelable autorisation spéciale pour détachement dans la construction	non	oui, montant minimum exigé contribution obligatoire de l'ETT au fonds social pour le travail temporaire	limités	déménagement, garde-meubles et activités annexes liées au transport Grève ou lock-out dans l'EU Après licenciements économiques et pendant le chômage-intempéries chez les ouvriers
Espagne	oui, 1 an, prorogeable, indéterminée après 3 ans conditions : locaux appropriés, absence de dettes sociales et fiscales, emploi de 10 permanents pour 1000 intérimaires détachés	oui	oui, montant : 10% du chiffre d'affaires du dernier exercice et au moins 25 fois le salaire minimum interprofessionnel annuel Solidarité de l'EU avec l'ETT pour paiement des salaires et des charges sociales	limités	grève dans l'EU, prêt de personnel à d'autres ETT, exécution de travaux dangereux ou postes n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation de risques, recours à l'intérim dans les 12 mois qui suivent le licenciement de salariés permanents ou sur un poste déjà occupé par un intérimaire (13,5/18 mois), Administration
France	non, simple déclaration à l'inspection du travail pour l'activité du TT	oui	oui, garantie minimale : 8% du chiffre d'affaires de l'ETT qui ne peut être inférieure à un montant fixé annuellement par décret (2003 : 91 784 €)	limités	grève, licenciement économique, remplacement d'un médecin du travail et pour des travaux dangereux listés par arrêtés
Grèce	oui, conditions de forme sociale et de parts sociales	oui sauf autorisation exceptionnelle de faire du recrutement	ETT : 2 garanties obligatoires : une pour la rémunération des intérimaires et l'autre pour les charges sociales. montant de la garantie revalorisé tous les 2 ans en fonction du nombre d'intérimaires	sans restriction	grève, licenciements collectifs et en cas d'application de dispositions législatives particulières
Irlande	licence annuelle conditions peu nombreuses : contrôle sanitaire, publicité, ...	non		limités	
Italie	oui, autorisation accordée aux ETT, personnes morales italiennes ou européennes (capital social minimum de 600 000 €) n'ayant pas fait l'objet de sanctions pénales), Exercice de l'activité sur au moins 4 régions	oui	oui, caution de 350 000 € auprès d'un établissement de crédit	limités	emplois de faible niveau de qualification, emplois dangereux ou nécessitant une surveillance médicale spéciale, EU ayant licencié du personnel au cours des 12 derniers mois, EU ne répondant pas aux standards de sécurité, grève
Pays-Bas	non, conditions : honorabilité de l'entrepreneur, présentation des statuts, ...	non	obligation pour l'ETT d'apporter la preuve de moyens financiers suffisants pour le paiement des salaires	sans restriction	transport maritime et transport routier de marchandises et autres interdictions prévues dans certaines conventions collectives, grèves et lock-out
Portugal	oui, conditions : absence de dettes sociales, enregistrement à la chambre de commerce et autres conditions	non, activité de sélection et de recrutement, formation professionnelle autorisées	caution bancaire, montant : 150 fois le minimum augmenté des charges sociales	limités	grève dans l'EU, emplois dangereux et lorsque le TT a pour but de réduire les emplois permanents
Royaume-Uni	aucune depuis 1994	non	non	sans restriction	grève

ETT : Entreprise de travail temporaire

EU : Entreprise utilisatrice TT : travail temporaire

Les relations contractuelles dans le travail temporaire selon les pays en Europe

Pays	Types de contrats (situation au mois de mars 2003, Allemagne/Belgique : janvier 2004)		Durée maximale
	Relation ETT/EU	Relation ETT/Intérimaire	
Allemagne	contrat écrit avec mentions obligatoires : licence de l'ETT, poste, qualification de l'intérimaire	ETT = employeur, contrat écrit : CDI ou contrat à durée déterminée avec motif de recours limitativement énuméré dans la loi mentions obligatoires : informations sur l'ETT, l'intérimaire et la mission, le salaire, durée (mission et travail), qualification, primes, congés, paiement des périodes d'absence, maintien du salaire pendant les inter-missions	aucune
Autriche	contrat écrit	ETT = employeur, contrat : CDI ou contrat à durée déterminée (si seulement motivé) écrit 5 mentions obligatoires : 1. salaire, modalités de paie, congés payés, 2. horaire et durée de travail et motif si limité, 3. préavis en cas de démission ou licenciement, 4. description du poste de travail, 5. lieu(x) de travail. Maintien de salaire pendant les inter-missions	aucune
Belgique	contrat écrit dans les 7 jours suivant le début de la mission	ETT = employeur, contrat écrit dans les 7 jours suivant le début de la mission, mentions obligatoires : numéro d'agrément de l'ETT, motif de la mission, horaires de travail, ... En principe CDD, contrat écrit envoyé au salarié au plus tard 2 jours après le début de la mission, période d'essai	limitée en fonction des cas de recours
Espagne	encadrement législatif	ETT = employeur, contrat écrit : CDI ou contrat à durée déterminée sous certaines conditions avec mentions obligatoires), enregistré à l'agence de l'emploi dans les 10 jours de leur conclusion	limitée, 3 à 6 mois selon les cas de recours
France	contrat de mise à disposition écrit sous 2 jours avec mentions obligatoires : motif, durée, qualification, salaire, ...	ETT = employeur, contrat écrit signé sous 2 jours (avant le détachement pour l'étranger) mentions obligatoires : durée de la mission, motif, description de poste, période d'essai, ...	9 à 24 mois selon le cas de recours avec un seul renouvellement
Grèce		CDI ou Contrat à durée déterminée écrit conclus avant tout détachement mentions obligatoires : durée et conditions du détachement, rémunération et sécurité sociale	8 mois (renouvellements inclus) requalification en CDI chez EU si dépassement de la durée maximale avec un renouvellement de + de 2 mois
Irlande	pas de contrat obligatoire	ETT : pas obligatoirement employeur (EU non plus) contrat <i>sui generis</i> qui ne se concrétise pas toujours par un contrat de travail et l'écrit n'est pas obligatoire	aucune
Italie		ETT est l'employeur et a le droit de direction, CDI ou Contrat à durée déterminée écrit conclu dans les 5 jours suivant le début de la mission	4 renouvellements avec un maximum de 24 mois
Pays-Bas	contrat facultatif	ETT = employeur, signature obligatoire d'un document précisant les conditions d'emploi	nature du contrat différente selon la durée du contrat dans l'EU et dans l'ETT
Portugal	contrat écrit, mentions obligatoires	ETT = employeur, CDI ou Contrat à durée déterminée écrit avec mentions obligatoires en 2 exemplaires dont l'un est conservé par le salarié. En cas de succession de Contrat à durée déterminée sur le même poste, requalification en CDI	6 à 12 mois selon le cas de recours
Royaume-Uni	informations fournies par l'ETT sur les conditions du contrat, prix, procédure en cas d'insatisfaction, statut du salarié, ... document écrit si EU est établie à l'étranger, confirmation de l'acceptation par l'EU	contrat <i>sui generis</i> : ETT n'est pas obligatoirement l'employeur seulement dans certains cas la relation peut être qualifiée de contrat de travail, notamment lorsqu'un contrat (CDI ou Contrat à durée déterminée) est conclu. Obligation d'information du travailleur par l'ETT sur ses conditions d'emploi, son statut, son salaire et le type de relation qu'il a avec l'ETT (document écrit si mission à l'étranger).	aucune

ETT : Entreprise de travail temporaire

EU : Entreprise utilisatrice TT : travail temporaire